



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 50801

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le constat qui est établi que chaque personne handicapée, enfant ou adulte, n'a pas encore à ce jour la place qui lui revient de droit dans la société. Malgré un effort sans précédent du Gouvernement et de sa majorité parlementaire, à travers un plan pluriannuel de créations de places annoncé par M. le Premier ministre au Comité national consultatif des personnes handicapées du 25 février 2000, le retard accumulé par notre pays en matière de capacités d'accueil et d'insertion ne cesse de s'aggraver. Les listes d'attente des établissements et services concernés s'allongent d'année en année, révélant un engorgement généralisé, notamment pour les enfants relevant d'un service d'aide à l'intégration scolaire, et tout particulièrement pour les personnes adultes lourdement handicapées relevant d'un accueil en foyers de vie, maisons d'accueil spécialisées, foyers à double tarification. Ainsi, par exemple dans le département de la Somme, ce sont près de 600 personnes qui sont « en attente » de place. Cette situation constitue un problème médico-social majeur, avec multiplication des situations de souffrance, d'urgence et de crise. Face à la souffrance des personnes « en attente » et de leurs familles, il souhaiterait savoir ce qu'elle envisage de faire afin que soient accélérés et renforcés les programmes de créations de places.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50801

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5233